

LES VOIES DE L'EXCELLENCE HOSPITALIÈRES

L'IMPORTER, L'EXPORTER, LA DÉPLOYER

INSCRIPTION

inscription en ligne sur <http://26es-journees-nationales-adh.evenium.net>



ASSOCIATION DES DIRECTEURS D'HÔPITAL
ÉLÈVES ET ANCIENS ÉLÈVES ENSP/EHESP

INFORMATIONS PRATIQUES

Le bulletin dûment rempli, signé et tamponné, et le cas échéant le chèque de participation au dîner, à l'ordre de l'ADH, sont à retourner au plus tard le 2 mars 2018 à

Centre hospitalier Sainte-Anne

Permanence ADH - Pavillon A 1, rue Cabanis - 75014 Paris
ou par fax au **01 45 65 88 60**
ou par mail à l'adresse **permanence@adh-asso.org**

Après enregistrement de votre inscription, vous recevrez une confirmation écrite de participation. L'inscription vaut pour l'intégralité de la formation d'un jour et demi. Les factures éditées à l'issue de la formation vaudront conventions de formation simplifiées.

ATTENTION !

Les annulations doivent être effectuées par fax **01 45 65 88 60** ou par mail **permanence@adh-asso.org**. Aucun désistement ne sera pris en compte après le 2 mars 2018 et la formation sera alors facturée à hauteur de 400 €. Toute annulation constatée et non signalée au préalable est due en intégralité.

NOM _____

PRÉNOM _____

FONCTION _____

ÉTABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE PRO. IMPÉRATIF _____ **FAX** _____

MAIL IMPÉRATIF _____

CONDITIONS TARIFAIRES

(Formation non soumise à TVA Art. 293B CGI - L'inscription couvre obligatoirement la formation d'un jour et demi)

Directeur d'hôpital adhérent ADH **610€ nets**

Directeur d'hôpital non adhérent **710€ nets**

Autre professionnel hospitalier **710€ nets**

DH retraité **50€ nets** *Joindre le règlement*

Élève directeur d'hôpital : Promotion 56 **Gratuit**

Autre promotion **20€ nets** *Joindre le règlement*

Situations particulières : nous contacter

Je souhaite recevoir fichet(s) de réduction SNCF

INSCRIPTION AU DÎNER DE GALA

Participation au dîner Oui Non

Adhérent ADH **45€**

Non-adhérent/Participant **55€**

Élève directeur d'hôpital **25€**

Seules les réservations accompagnées de leur règlement par chèque à l'ordre de l'ADH seront considérées comme effectives. Au-delà du 2 mars, les annulations ne seront pas prises en compte et les règlements seront encaissés. Pour des raisons de capacité et de gestion, priorité est donnée aux inscrits au colloque.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

n° d'agrément ADH : 533 505 638 35

Paiement joint À facturer à l'établissement ANFH

ADRESSE DE FACTURATION

(si différente de celle indiquée supra)

ÉTABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE PRO. IMPÉRATIF _____ **FAX** _____

MAIL IMPÉRATIF _____

Bon pour accord du chef d'établissement

Date et signature du congressiste



CONTACTS
permanence@adh-asso.org
Tél. : 01 45 65 76 92
v.menez@heral-pub.fr